
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2022: SYNTHESE PREPARATOIRE

Membres présents : Pierre Léonard - Sylvie Launois – Bernadette Lebreton – Mélanie Fourre – Éric Dumont – Marcel Riclot – Michel Leroy – Evelyne Bon – Jérôme Mathieu – Bernard Pierre – Claude Léonard – Laurent Kips – Yannick Adnet

Membres représentés (procuration) : Yves Lecrique (Laurent Kips) – Dominique Aarnink-Geminel (Claude Léonard)

Absents excusés : Aurore Amet – Jérôme Bord – Carole Bigot – Virginie Palmieri

Secrétaire de séance : Evelyne Bon

Vote du PV du dernier Cm (14 avril 2022) :

UNANIMITE

Monsieur le maire s'excuse d'avoir un CM un vendredi soir, mais il justifie cela par rapport au délai de la DSP de l'eau. En effet, entre l'envoi aux élus des différents documents de la DSP et son vote, il doit y avoir 15 jours francs minimum.

Projets de délibérations :

45. Modification du BP du lotissement des Vignes

La section d'investissement du budget primitif du lotissement les vignes 4 est déséquilibrée (plus de dépenses que de recettes) à la suite d'un arrondi effectué :

Dépenses : 54 111.00 €

Recettes : 54 110.12 €

Il convient donc de délibérer pour rectifier le budget comme suit :

Dépenses article 1641 : retirer 0.88 €

La section dépenses évoluerait donc à 54 110.12 € au lieu de 54 111.00 €, ce qui équilibrerait le budget.

Vote :

46. Réduction de loyer pour prise en charge des sanitaires

Dans un souci d'équité, Maison Noce Blanche, qui effectue l'entretien des sanitaires publics adjacents, devrait bénéficier de la même réduction que le Rincon Latino ayant ouvert récemment. Il conviendrait donc d'appliquer cette réduction rétroactivement, puisque la locataire s'occupe de cette mission depuis son entrée dans le local.

Il est proposé d'appliquer le même montant de réduction pour une mission similaire, à savoir 100 € mensuels.

Maire :

Nous avons convenu à l'époque d'attribuer une réduction du loyer à « minéral et senteurs » en échange de l'entretien des toilettes publiques, actuellement c'est le RINCON LATINO et nous avons gardé cette réduction s'ils acceptaient de s'occuper de l'entretien des toilettes, ce qu'ils ont accepté.

De l'autre côté de la Citadelle nous avons MNB qui réalise l'entretien des toilettes et, pour une certaine équité, nous vous proposons de réduire également le loyer de MNB en l'échange de l'entretien des toilettes publiques.

Nous avons demandé à MNB si cela lui allait. Nous n'avons pas encore la réponse de sa part.

Il faut noter que cela nous permet de ne pas envoyer nos agents.

Il faut également prendre en compte que de nouvelles toilettes viennent d'être installées. Les anciennes toilettes de la place de l'infirmerie étant assez délabrés, nous les bloquons à l'usage exclusif des artistes/artisans

Sylvie Launois :

Je suis d'accord sur le principe mais je trouve que la réduction de 100 € est assez importante.

Maire :

Le loyer actuel est de 300 €

Si nous effectuons nous même le nettoyage des toilettes, cela nous coûterait plus que 100 € par mois

Michel Leroy :

Il faut qu'ils soient nettoyés régulièrement.

Maire :

Nous avons à faire à des professionnels, c'est une question d'image, nous pouvons avoir l'assurance que l'entretien sera correctement réalisé. Les toilettes que RINCON LATINO entretient sont très propres.

ARRIVE DE MONSIEUR YANNICK ADNET : 20H14

Maire :

Avez-vous d'autres remarques ?

Je vous propose de passer à la délibération ?

Éric Dumont :

Avons-nous une année de référence ? Nous pouvons revenir sur le deal passé avec les artisans ? Est-ce que l'on peut revenir sur cette réduction si cela est mal fait ?

Maire :

Oui.

Actuellement les toilettes publiques de la place de l'infirmierie sont dans un mauvais état. MNB souhaitait des toilettes privatives. Maintenant que les toilettes sont faites, il faut prendre en compte l'entretien.

DGS :

Il s'agit de baux précaires et nous pouvons facilement revenir dessus au besoin, que cela soit par le maire ou le CM.

Maire :

Nous ajouterons une clause de réserve et de vérification dans l'avenant afin de se protéger et de ne pas appliquer une réduction sans les résultats attendus.

VOTE :

UNANIMITE

47. Proposition de validation de la relance de la Délégitation de service public de l'eau avec l'entreprise Suez

Il est proposé par la Commission DSP, au terme de nombreux échanges avec Suez et le bureau d'études en charge, la validation de l'offre présentée par Suez eau France concernant la relance de la délégation de service public de l'eau.

Les documents explicatifs détaillant le nouveau contrat ont été envoyés par mail aux élus préalablement à cette synthèse préparatoire.

DGS :

Vous avez tous reçu il y a 15 jours un document complet concernant la DSP, je vous propose de vous faire un résumé de ce document :

Généralités :

- Sur la partie échange et gestion : Il a été demandé de plus nombreuses réunions, ce qui a été contractualisé ;
- Sur la qualité de service, Suez s'est engagée à des délais de réponses courts, à des interventions pour installation sous 15j maximum, et à une présence physique sur le territoire à la suite des facturations ;
- Le nombre de personnels sur le territoire a été renforcé comparativement au dernier contrat, il est prévu 100h/an de recherches actives de fuites sur le réseau.

Connaissance du réseau, investissement communal :

- Il a été demandé par la CDSP le renforcement de la connaissance patrimoniale des réseaux, avec une mise à jour complète de tous les plans dans les 6 premiers mois du contrat. Le but à la fin de la DSP sera de disposer d'un indice de connaissance du réseau total.

- Les élus de la CDSP ont retenu la mise en place de la solution de télérelève. Cet investissement de 112 000 € sera financé par le budget eau de la Commune, afin de ne pas ré-impacter ce montant sur la part collectivité de la facture d'eau, et donc de devoir l'augmenter de 0.17€ par m3.
- De plus, une étude totale du réseau avec mise en place d'un schéma directeur pour les travaux à réaliser devrait être commanditée, effectuée par un prestataire extérieur à Suez, afin d'orienter les différents travaux à réaliser sur le réseau d'eau potable communal. Il est anticipé par exemple des travaux à réaliser Rue Mabilie, ou Rue des Remparts.
- Il reste des branchements en plomb dans la Commune, ce qui est aujourd'hui illégal. Un plan de suppression de ces branchements a été inclus en annexe à la DSP.
- Les investissements communaux seront intégrés aux objectifs de Suez, et ceux-ci seront étudiés en cours de contrat pour en définir l'impact notamment sur le rendement.
- La CDSP a également demandé la mise en place de 6 sous-secteurs de sectorisation pour une meilleure compréhension du réseau, sur les fonds propres de la commune encore afin de ne pas répercuter l'investissement sur l'habitant.

Le rendement sur 5 ans :

- Il a été proposé une réduction des pertes linéaires, aujourd'hui calculées à 6m3 par jour par km, pour faire passer cet indicateur à 4.72.
- De même, un programme d'amélioration de rendement global du réseau a été demandé, qui devrait gagner (sans intervention communale) 4% en 5 ans (74->78%). En contrepartie, si des travaux sont effectués par la Commune, il a été demandé l'intégration d'une clause de revoyure de l'objectif de rendement après 3 ans de contrat.

Evolution de l'assiette :

Le calcul de l'assiette de vente d'eau est déterminant pour le contrat, car il détermine le rendement, ainsi que l'équilibre budgétaire de celui-ci. Cette assiette a été retravaillée par la CDSP et modifiée dans le contrat pour correspondre au réel des 5 dernières années, plutôt qu'à la proposition initiale de Suez. Ceci a permis de faire baisser le coût au m3 proposé.

La rémunération au résultat :

Il a été prévu une rémunération au résultat en fonction des attendus des élus.

Le prix de l'eau :

Le prix de l'eau est bloqué à Montmédy depuis la signature du dernier avenant en 2020. Actuellement, sur le contrat sortant, le prix au m3 est de 2.505 €.

Si le prix devait être actualisé sur l'évolution des tarifs depuis 2020, il passerait à 2.712 € le m3, soit une augmentation de 0.207 € le m3 (+7.63%).

A la suite de la négociation des membres de la CDSP avec Suez, des investissements discutés, notamment la mise en place de la télérelève, le montant de sortie au m3 serait de 2.612 €.

Cela correspond à une augmentation factuelle de 0.107 €/m3 (3.94%) comparativement au contrat actuel sans mise à jour, mais à une « baisse » de 0.1 € (3.68%) par rapport au coût qui devrait être actualisé.

Suivi et sanctions :

De nombreuses sanctions notamment financières ont été mises en place en cas de manque de la part de Suez sur ce contrat. Ces pénalités pourront dépasser la rentabilité de la DSP si celles-ci s'accumulent.

Maire :

Sur les objectifs de 5 ans, est ce qu'il y a des paliers intermédiaires ?

DGS :

Oui en effet.

Pour informations, les calculs de ventes du nombre de M² et donc l'équilibre de ce marché de DSP de l'eau. En effet, ce sont sur les m³ vendus qu'ils vont se payer.

Il a été proposé de mettre 125k m³ en première instance comme en 2020, mais les autres années, nous étions entre 120k m³ et 145k m³. Une négociation a été effectuée avec SUEZ pour augmenter à 135K m³ d'estimation de vente de m³ par an.

Si SUEZ ne respecte pas ses objectifs, des sanctions s'appliqueront et cela déséquilibrerait le contrat pour SUEZ.

Yannick Adnet :

Comment ils justifient cette augmentation ?

DGS :

Ils se basent sur des indicateurs nationaux et cela donne un pourcentage chaque année de réévaluation des marchés. En suivant ces indicateurs, sans négociation, nous devrions avoir une augmentation de 0,20 € minimum, nous sommes actuellement à 0,11 € d'augmentation.

Les coefficients de réévaluation s'appliquent sur l'ensemble des différents marchés.

Je vous ai fait les différents retours. Nous avons eu 5 réunions avec SUEZ pour négocier cette DSP et couvrir au maximum les demandes de la commission de la DSP.

Claude Léonard :

Quelle est la durée de la DSP ?

DGS :

5 ans

Claude Léonard :

Il y a eu une mise en concurrence ?

Maire :

Oui, une mise en concurrence a eu lieu en effet. Nous espérons une offre de Véolia que nous n'avons pas eue, malgré une augmentation du délai de réponse à leur demande.

Éric Dumont :

Nous avons de la chance car c'est les seuls à avoir répondu et l'offre est très correcte.

Maire :

Il y a un passif avec SUEZ, l'équipe de SUEZ a été renouvelée et ils souhaitent repartir sur de bonnes bases.

En 2026, la loi NOTRE devrait effectuer la prise de compétences de l'eau potable à la CODECOM. Cependant, le prix de l'eau n'est pas équivalent dans les différentes communes. La prise de la compétence de l'eau entraînerait un certain nombre de travaux.

Une harmonisation des prix devra avoir lieu et cela ne sera pas vers le bas. Cela peut entraîner une paupérisation de la ruralité.

Éric Dumont :

J'ai fait, via la CODECOM, voté un diagnostic total des différents réseaux. S'il n'y a pas de prise de compétences cela ne poserait pas de soucis cependant, l'étude servira toujours pour les différentes communes.

Maire :

Nous avons besoin de la connaissance de notre réseau afin de mieux gérer la distribution de l'eau potable ou encore l'assainissement, afin d'être plus efficaces et de trouver la meilleure organisation possible, voir des partenaires. Nous devons réfléchir pour une prise en régie ou l'adhésion à un syndicat avant 2026. Nous avons l'expérience avec la prise de compétence de l'assainissement.

Il faut bien différencier sur la facture de l'eau, la distribution de l'eau potable et l'assainissement, aujourd'hui c'est l'assainissement qui représente un coût important sur la facture de nos administrés.

Claude Léonard :

La loi NOTRE de 2015 précise que si un syndicat est à cheval sur trois intercommunalités ils n'ont pas besoin de faire le transfert de la compétence.

Éric Dumont :

Actuellement nous n'avons pas de syndicat en capacité de prendre trois CODECOM.

Maire :

Nous pouvons réfléchir à créer ce syndicat nous même avec trois intercommunalités proches.

Claude Léonard :

Si cela doit être fait, cela doit se faire assez rapidement

Yannick Adnet :

Si nous créons un syndicat, cela doit se faire avec des intercommunalités proches, pour assurer une bonne efficacité.

L'augmentation représente au global un surcoût de 8000€, nous devons réfléchir à la manière dont nous pouvons absorber cela.

Maire :

Nous avons encore 500k€ sur le budget de l'eau et des investissements sont à réaliser. La commune récupère environ 50k€ par an, que nous devons garder pour nos différents travaux d'investissements. Mais nous pouvons aussi réfléchir à diminuer la part communale pour absorber l'augmentation.

Yannick Adnet :

Ne pouvons-nous pas au vu du contexte actuel, absorber l'augmentation sur un an ?

Maire :

Nous pouvons aussi proposer autre chose à nos administrés, notamment le captage du calcaire.

DGS :

Nous pouvons également communiquer sur la limitation de l'augmentation que les élus ont obtenue et expliquer que l'augmentation n'est pas dépendante de la mairie ?

Maire :

Je vous propose de passer au vote

UNANIMITE

48. Présentation du rapport au délégataire 2021 de Suez Eau France

Il sera présenté en Conseil Municipal le rapport au délégataire 2021 réalisé par les services de Suez Eau France. Le rapport complet sera fourni en annexe à cette synthèse.

Le DGS présente le rapport au délégataire 2021 en présentant les chiffres clés, à savoir le nombre d'abonnés, l'évolution du rendement et des pertes linéaires, et de la détérioration générale des réseaux de la commune avec les années.

Yannick :

Les 165 m³ de perte c'est par jour ?

DGS :

Oui, c'est pour cela que les élus de la commission DSP ont mis un point d'alerte sur ce sujet lors du renouvellement de la DSP.

Yannick :

Nous sommes comment par rapport à d'autres communes ?

DGS :

Beaucoup de commune sont dans la même situation que nous avec des réseaux vieillissants.

Ce sont des M³ qui ne sont pas répercutés sur l'habitant car c'est entre le pompage et l'arrivée chez l'habitant. L'efficience du réseau est un enjeu réel de l'efficacité de notre service.

Yannick Adnet :

La clause de revoyure est au bout de trois ans uniquement donc nos premiers investissements seront bien pris en compte ?

DGS :

Nous n'aurons pas de travaux avant deux ans, car nous devons au préalable réaliser une étude. Les résultats des premiers travaux seront au-delà des trois ans normalement, car après l'étude, il faudra lancer le recrutement d'un maître d'œuvre puis un marché de travaux, le délai semble cohérent. Nous pourrions toujours revoir plusieurs fois après les trois ans.

L'ancien contrat n'était pas assez contraignant pour eux, le minimum a été fait.

Le réseau est actuellement à la limite de ce qui est accepté. Nous devrions passer de 70 à 78 % minimum de rendement avec le nouveau contrat.

Maire :

Si vous n'avez pas de question, je vous propose de passer au vote :

UNANIMITE

49. Budget de l'eau : DM N°1 : Mission d'assistance pour fin de DSP

Lors de l'élaboration du budget de l'eau pour l'année 2022, il n'a pas été inscrit le coût de la mission d'assistance pour la fin de la DSP effectuée par le bureau d'études Collectivités Conseils.

Il convient donc d'ajouter à l'article 604 le montant de 16 800 € prélevé sur les fonds libres.

Maire :
Je vous propose de passer au vote :
UNANIMITE

50. Suppression et création d'un poste d'adjoint technique

Pour faire suite au départ de Madame Mouthon des effectifs, et à sa réintégration sur contrat à mi-temps, le contrat de Madame Rahier a évolué pour passer de 27/35^e à 35/35^e. Il convient donc de supprimer son poste d'adjoint technique 27/35^e et d'ouvrir un poste d'adjoint technique 35/35^e.

Cette proposition a été validée par le Comité Technique du centre de gestion en date du 14.04.2022.

Maire :
Je vous propose de passer au vote :
UNANIMITE

51. Réduction du bail de chasse pour l'ACCA de Montmédy – Période de 2020 et 2021

Pour faire suite aux problématiques de lutte contre la peste porcine et du Covid, une interdiction d'utiliser les bois s'est imposée. A ce jour l'aboutissement de cette lutte s'est traduit par la mise en place d'une clôture de protection contre les déplacements de sangliers dans les bois communaux et privés. Sur le territoire de la Commune de Montmédy cette clôture a été posée le long des RD 643 d'Iré-le-Sec à Montmédy et de Montmédy à Thonnelle.

De leur côté les chasseurs se sont vu diminuer, voir interdire le droit de chasser dans certains endroits.

C'est notamment le cas de l'Association Communale de Chasse Agréée de Montmédy basée à FRESNOIS, dont tout le domaine de chasse est dans le périmètre de la zone blanche.

L'ACCA de Montmédy demande à la Commune de tenir compte de cette situation en accordant un dégrèvement sur le montant du loyer de chasse de 40% pour les années 2020 et 2021 comme il leur a été accordé en 2019 (ce qui a représenté 428.40 € de réduction en 2019).

A ce jour, il apparait que les Communes qui accèderaient à ces demandes seraient accompagnées financièrement par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette demande.

Yannick Adnet :
Comment la base de 40% a été estimé ?

DGS :

Cela a été fait au national.

Maire :

Avez-vous des questions ? Je vous propose de passer au vote :

1 abstention

Le reste POUR

52. Avenant à la convention avec l'EPFGE pour augmentation de durée

La durée de la convention avec l'EPFGE pour la réalisation de l'étude centre bourg a été étendue afin d'intégrer le projet d'acquisition et démolition des bâtiments de la rue de l'Isle.

Afin de continuer ce projet et l'intervention de l'EPFGE, il convient de valider un avenant permettant l'augmentation de la durée de cette opération, proposée par l'avenant au 04.01.2024. Aucun autre article n'est changé dans la convention.

Maire :

Avez-vous des questions ? Je vous propose de passer au vote :

UNANIMITE

53. Réhabilitation d'un patrimoine non classé – demande de subvention à la fondation du patrimoine

Sur proposition de la Commission Cimetière, il sera proposé de donner l'accord du Conseil Municipal sur le lancement d'un dossier de réhabilitation d'un patrimoine non classé afin de bénéficier d'une aide financière de la Fondation de Patrimoine. Le bâtiment concerné pour cette demande est le Monument des Bourgeois au cimetière d'Iré-les-Prés.

Ce type de projet peut bénéficier d'une aide à hauteur de 80% de subvention.

La Mairie à la charge de l'entretien de ce bâtiment

Sylvie Launois :

Nous avons une possibilité d'avoir une subvention de 80% pour effectuer les travaux de rénovation de ce bâtiment.

Maire :

Nous avons une idée de l'ampleur des travaux ?

Sylvie Launois :

Actuellement non.

DGS :

Nous ne votons que la demande de subvention, nous voterons par la suite le budget de ce projet.

Claude Léonard :

Je vous invite à vous rapprocher de M. Antoine Collot, qui est le référent de la fondation pour la Meuse. Il nous aidera à construire la demande de subvention.

Éric Dumont :

Est-ce qu'il y a une urgence pour déposer le dossier ?

Sylvie Launois :

Oui.

Éric Dumont :

Cela aurait été bien d'avoir une première estimation avant de devoir se prononcer.

DGS :

Ces opérations sont généralement réitérées chaque année.

Claude Léonard :

Il faut faire venir la fondation pour voir le monument également.

Maire :

Je vous propose de passer au vote. Avant cela je tiens à vous préciser que l'entretien est à la charge de la commune :

UNANIMITE

54. Proposition de non-remboursement de caution pour le logement 14 B1 Rue Sylvain Bailleux

Le locataire du logement situé au 14 B1 Rue Sylvain Bailleux ayant rendu le logement, un état des lieux de sortie a été effectué.

Au vu de l'état du logement, il est proposé par les services municipaux de ne pas rendre la caution de ce logement, qui s'élève à 314.34 €.

En effet, de nombreux travaux sont à prévoir dans celui-ci, donc la majorité ne sont pas dus à une usure qu'il serait possible de qualifier de « normale ».

Maire :

Avons-nous des informations complémentaires ?

DGS :

Il a été estimé à 3 ou 4 mois de travaux si cela est réalisé en interne par nos ST.

Nous devons refaire les sanitaires, cuisine, peintures et sols. Les travaux sont assez conséquents.

Claude Léonard :

Est-ce que cela est entièrement du fait du locataire ? Parce que je me souviens que ce monsieur était venu plusieurs fois se plaindre d'inondation à la suite de travaux réalisés au sein de la cantine scolaire qui se situe au-dessus de son logement

Maire :

Le locataire a également un fort montant d'impayés également.

Yannick Adnet :

A combien est estimé la dette ?

DGS : à un peu plus de 8000€

Maire :

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote :

UNANIMITE

55. Prise en compte des dimanches effectués par les agents du tourisme

Cette proposition de délibération correspond à une situation similaire à la délibération N°2022-42, pour la prise en charge des dimanches effectués par Madame Muller avant son départ en retraite.

En effet, Madame Garré, dont le contrat s'arrête fin juillet 2022, a travaillé plusieurs dimanches depuis sa prise de poste, mais n'aura pas effectué le nombre requis par le règlement pour être rémunérée.

Maire :

C'est une délibération équivalente à la délibération prise pour Madame Muller au dernier CM.

DGS :

Au sein de la commune, nous payons les dimanches à partir de 11 dimanches travailler.

Madame Garré, nous quitte le 31 juillet et aura été là pour trois mois et elle n'a pas effectué l'entièreté de ses dimanches.

Éric Dumont :

Il faut prendre en compte la durée de son contrat, ce n'est pas un contrat à l'année, nous ne pouvons pas appliquer cette règle sur un si petit contrat.

Claude Léonard :

Il ne faut pas faire de délibération globale car nous allons nous faire avoir, nous devons rester au cas par cas.

Maire :

Nous retirons le dernier paragraphe de la délibération, elle a réalisé environ 4-5 dimanches, nous n'avons pas le nombre exact. Je tiens à vous préciser qu'elle va aller travailler à Synergie à la suite de son contrat au sein de notre structure. Elle travaillera toujours sur le territoire mais à une échelle différente.

Je vous propose de passer au vote :

UNANIMITE

56. Proposition d'ajout de produits à la régie de la citadelle

Proposition de nouveaux produits par l'agent en charge de la régie :

· Bière La Dunoise : Prix de vente 2,50€

· Miel de la citadelle de Isabelle Cambie : Prix de vente 9€

- Miel de M. Parrot : Prix de vente 9.5 € pour le pot en verre de 500g, 6 € pour le pot en verre de 250g.
- Carte IGN à la carte (randonnée) : Prix de vente 20 €
- Jus de Pomme « Le pressoir du comté de Chiny » :
 - Jus de pomme 3,50€ prix de vente
 - Jus de pomme concombres 3,55€ prix de vente

Prix à actualiser (produits déjà vendus auparavant à la boutique) :

- Bière la Charmoy : actualiser le tarif à 2,50 € au lieu de 2,40€
- Miel de M. Parrot :
 - Pot en plastique 1kg 11,50€ prix de vente au lieu de 11€
 - Pot en plastique 500g 8,50€ prix de vente au lieu de 8€

Point complémentaire :

La régie vend des boîtes souvenir à l'effigie de la citadelle. Pour information, nous disposons de 42 boîtes Montmédy vendues initialement avec des galettes.

Les galettes étant périmées et déstockées, il est proposé de vendre les boîtes à l'effigie de Montmédy vides, au montant de 6€.

Yannick Adnet :

A vérifier les prix publics des jus de pomme, voir si nous ne sommes pas trop en décalage. Nous devons nous assurer de nous ajuster au prix public.

Maire :

Qui propose les tarifs ?

DGS :

Les prix sont sur proposition de Pauline Villard.

Au regard des prix d'achat, nous pouvons nous aligner au prix public.

Yannick :

Même question pour la Charmoy. Il faudrait aller voir à combien elle est vendue au SUPER U pour ne pas être trop en décalage.

Maire :

Nous devrions avoir une présentation plus détaillée avec prix d'achat, prix de vente, mais également un benchmark des prix pratiqués ailleurs.

Il est proposé de garder la dunoise à 2,50€, comme la Charmoy, mais de baisser le jus de pomme à 3,00€ et le jus de pomme concombre à 3,50€

Maire :

Avez-vous d'autres questions ? Je vous propose de passer au vote avec les modifications suivantes :

- Dunois et Charmoy : 2,50€
- Jus de pomme : 3,00 €
- Jus de pomme/concombre : 3,50€

UNANIMITE

57. Modification du plan de financement pour le gymnase de Montmédy

A la suite d'un échange avec le département, le projet de rénovation du gymnase communal est éligible au Fonds Grands Projets (FGP).

En effet, la subvention qui a été demandée à la Région Grand Est est contrainte en termes de montants distribués, et l'est en fonction du niveau du ou des clubs utilisateurs de l'infrastructure, or, le Club de Handball est redescendu en niveau départemental durant le Covid, ce qui réduit les chances d'obtention. De plus, il est demandé des points complémentaires à la ligue nationale de handball, ce qui, à terme, pourrait apporter des exigences à même de devoir modifier les plans, et donc le coût du marché.

Du côté du département, l'obtention de cette subvention n'est pas conditionnée au niveau d'un club. Les dépenses subventionnées sont les mêmes que celles pour la DETR.

Cependant, concernant la demande auprès du département, les dépenses subventionnables sont plafonnées à 1 200 000 € jusqu'au 07/07/2022 (1 000 000 € ensuite) à un taux maximal de 22.47% pour Montmédy (Basé sur un calcul de péréquation).

Concrètement, il serait proposé de modifier la demande de subvention, en y laissant les 60% d'intervention de la DETR, mais en y intégrant la subvention départementale au lieu de la régionale.

La différence financière serait la suivante :

Plan de financement actuel :

Autofinancement : 297 201.72 € (20%)

Etat : DETR : 891 605.15 € (60%)

Région : 297 201.72 € (20%)

Pour un total de 1 486 008.59 €

La modification serait la suivante :

Autofinancement : 324 763.44 € (21.85%)

Etat : DETR : 891 605.15 € (60%)

Département : 269 640 € (18.15%)

Pour un total de 1 486 008.59 €

Il n'est pas possible d'envisager un co-financement avec la région, cela reviendrait à devoir augmenter la participation du maître d'ouvrage (la Commune), à hauteur de 30% en vertu de l'article L1111-9 du CGCT, de même pour tout autre financeur.

La décision concerne donc la prise en charge de 27 561.72 € par la Commune, en contrepartie d'une bien meilleure chance d'obtenir 269 640 € de la part du département, là où l'obtention de la subvention régionale semble compliquée au vu des éléments évoqués précédemment.

Yannick Adnet :

Et du côté de l'éducation nationale ? Comme il y a du scolaire ?

DGS :

Un financement serait possible, mais nous serons dans le même cas de figure et nous devrions prendre minimum 30% en charge propre communal.

Nous sommes en attente de réponse de la DETR.

Claude Léonard :

De quand datent les dernières DETR ?

DGS :

Le pont de la Citadelle et la Salle des fêtes.

Maire :

Sur l'accompagnement du département de 270k€, c'est une grosse somme ?

Claude Léonard :

C'est énorme, généralement on en finance un par an. Le département a choisi de financer un gros projet de gymnase par an.

Maire :

Avez-vous des questions ?

Yannick Adnet :

De combien serait le reste à charge ?

DGS :

Environ 325K€.

Sous réserve des réponses aux demandes de subventions et des marchés publics, des offres que nous aurons. La DETR peut également étaler sur plusieurs exercices comptables la subvention qu'ils nous accorderont

Maire :

Je vous propose de passer au vote :

UNANIMITE

AJOUT DE DELIBERATION :

Proposition de faire effectuer des travaux par une association de MARVILLE :

Une partie du mur du cimetière de la ville haute s'écroule. Nous avons des devis à 11k€ ou 13K € qui nous proposaient de le faire avec du béton.

Des personnes savent refaire des murs en pierres sèches sur le territoire : L'association Marville Terre Commune proposent de réaliser les travaux dans le cadre d'une formation avec 12 bénévoles minimum.

La participation de la commune de Montmédy serait de 500,00€

Claude Léonard :

C'est un organisme très sérieux

Éric Dumont :

Pour votre information la CODECOM participe à hauteur de 1000€ et la ville de Marville de 1000€ aussi.

Maire :

J'ai demandé à Philippe Louste pour savoir comment un de nos agents pouvait se greffer à eux. Mais cela serait sur l'ensemble de la période du chantier et il y aurait l'adhésion à s'acquitter. Nous devons voir avec Samuel.

Les dates seraient du 11 au 29, pour le chantier global sur les différentes communes, sur Montmédy le chantier devrait durer 3 à 5 jours.

Maire :
Avez-vous des questions ?

Yannick Adnet :
Ils pourraient revenir les années suivantes ?

Eric Dumont :
Nous ne serions pas prioritaires

Maire :
Pour le vote de la participation de 500 € de la ville de Montmédy à ce chantier ?

UNANIMITE

Questions Diverses et points d'actualité :

1. Informations diverses

Il sera fait part au Conseil Municipal de diverses informations.